Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260122-DEL_04DU220126-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Année 2026 – N°2026-04

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 15 janvier 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Étaient absents excusés :
MARCHAND Sébastien a donné procuration à BARBETTE Olivier
GODARD Pierrre a donné procuration à HALLOUX Christophe
ROMMEIS Marie-Cécile a donné procuration à BADIER David
FÉON Joël a donné procuration à BAGUET Sébastien

Mr BEAUVISAGE Florent a été désigné comme secrétaire de séance.

TARIFS PÉRISCOLAIRES À COMPTER DU 1er MARS 2026
MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION MODULÉE POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS COMMUNE (GARDERIE SOIR ET ALSH DU MERCREDI) **Nomenclature : 7.10**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de la convention Pso Alsh Périscolaire, la Caisse d'allocations Familiales d'Ille et Vilaine a demandé à la commune la mise en place d'une tarification modulée pour les familles domiciliées hors commune.

En cas de non-application de la demande de mise en conformité dans les délais impartis, la CAF pourrait procéder à une dénonciation de la convention Pso Alsh et en conséquence, la commune ne pourra plus prétendre à des subventions de la CAF.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé les tarifs suivants en appliquant des tarifs modulés pour les familles domiciliées hors commune :

GARDERIE MATIN : tarifs inchangés

Tranche Horaire	Tarif commune	Tarif hors commune
7H/7H30	0.50 €	1 €
7H30/8H30	1 €	2 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260122-DEL_04DU220126-DE

GARDERIE SOIR :

Tranche horaire	QF -500	QF 500-599.99	QF 600-799.99	QF 800-1199.99	QF 1200-1499.99	QF 1500 et +
16h30/17h	0.30 €	0.35 €	0.40 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €
17h/18h	0.60 €	0.70 €	0.80 €	1 €	1.10 €	1.20 €
18h/18h30	0.30 €	0.35 €	0.40 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €
18h30/19h	0.30 €	0.35 €	0.40 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €
Retard après 19h	5 € par 1/4h entamé					

	HORS COMMUNE		
Tranche Horaire	QF 0-799.99	QF 800-1199.99	QF 1200 et +
16h30/17h	0.60 €	0.80 €	1 €
17h/18h	1.20 €	1.60 €	2 €
18h/18h30	0.60 €	0.80 €	1 €
18h30/19h	0.60 €	0.80 €	1 €
Retard après 19h	5 € par 1/4h entamé		

CANTINE : tarifs inchangés

Tarif repas « enfant » : 4.00 €
Tarif repas « adulte » : 4.32 €

ALSH « mercredi » :

	COMMUNE					
Tranche Horaire	QF -500	QF 500-599.99	QF 600-799.99	QF 800-1199.99	QF 1200-1499.99	QF 1500 et +
Journée sans repas	4.50 €	6.00 €	7.00 €	9.00 €	10.00 €	11.00 €
Journée avec repas	8.50 €	10.00 €	11.00 €	13.00 €	14.00 €	15.00 €
½ journée sans repas	2.50 €	3.50 €	4.00 €	5.00 €	5.50 €	6.00 €
½ journée avec repas	6.50 €	7.50 €	8.00 €	9.00 €	9.50 €	10.00 €

	HORS COMMUNE		
Tranche Horaire	QF 0-799.99	QF 800-1199.99	QF 1200 et +
Journée sans repas	10.00 €	13 €	16.50 €
Journée avec repas	14.00 €	17.50 €	22.00 €
½ journée sans repas	5.50 €	7.00 €	9.00 €
½ journée avec repas	9.50 €	11.50 €	14.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **VALIDE** les tarifs périscolaires tels qu'ils figurent ci-dessus **à compter du 1er Mars 2026.**

MAIRIE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)